L'ABEILLE.

IMPRIMER ET PUBLIER, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 10 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR :
J. B. DAWSON.

POUR MAIRE :
JOHN H. HOLLAND.

Pour le Congrès :—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 2d " L. MOORE.
" 3e " A. MOUTON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 mars.

La malle d'hier ne nous a apporté qu'un journal de la Mobile—celui de samedi ne donne rien de nouveau d'Europe. Le *Chester*, du Hâvre, qui a dû partir du 5 au 10 janvier, montait hier soir.

BANQUE DES CITOYENS.

Foi de l'Etat accordée par le Sénat.

Samedi dernier, le Sénat s'est occupé du bill relatif à la Banque des Citoyens. Après des débats fort animés, auxquels différents orateurs ont pris part, la loi de l'Etat a été admise à la majorité d'une voix; plusieurs amendements ont été présentés et adoptés à la même majorité, enfin, à 5 heures du soir, la séance a été levée, et le Sénat s'assemble aujourd'hui à neuf heures pour l'adoption du bill.

Le sénateur Burthe a fait des efforts inouis pour entraîner le Sénat dans son opinion ; il a tout mis en œuvre pour que sa petite vanité ne fût pas froissée par l'adoption d'un bill qu'il avait juré de faire rejeter. Mais il a éprouvé un échec terrible dont il ne se relèvera jamais dans l'opinion publique. Le *peuple* se souviendra que le sénateur Burthe a voté contre les intérêts du *peuple*. Le sénateur Burthe, dans cette circonstance, n'a considéré que sa propre satisfaction, et il a sacrifié l'intérêt général à son étroite ambition. C'est une tache dont il ne pourra jamais se laver. Il est marqué du signe de la réprobation, cet homme qui, en plein Sénat, a osé traiter de factieux les honorables citoyens qui ont été chargés du nom du peuple, d'aller lui exposer combien il serait urgent que ce bill fut adopté. L'insensé a cru salir des hommes sans tâches, mais elle est retombée sur lui cette boue qu'il a voulu leur jeter au visage, et elle en est resté couvert. Faut-il qu'un homme soit aveuglé par la passion, pour sacrifier une réputation jusqu'alors irréprochable, à la gloriole de faire voir qu'il ne reviendrait pas sur son opinion ! Mais, son opinion, devait-il donc la préférer au bien public ? Ceux qui l'ont élevé au poste qu'il occupe, n'avaient-ils donc pas le droit de lui tracer la marche qu'il devrait suivre ? n'était-il pas de son devoir de leur obéir ou de se retirer ? a-t-il donc besoin que nous lui rappelions que le peuple ici est souverain, et que, quand il commande, ses ordres doivent être exécutés ? Le sénateur Burthe est donc coupable; 1°. d'avoir manqué de respect à son souverain, en ne comparaissant pas devant lui quand il l'a appelé à sa barre. 2°. d'avoir abusé du mandat qu'on lui a remis, en ne se conformant pas à la volonté de ses commettants. A nos yeux, c'est plus qu'une faute, c'est un grand crime que les lois devraient punir, il y a trahison, car il a fait serment de remplir fidèlement son mandat, et il l'a violé ouvertement. Il a poussé l'audace plus loin, il a insulté ceux de qui il tient ses pouvoirs, en les traitant de factieux, en présence du Sénat assemblé. Voilà donc les hommes qui se disent républicains ! nous les regardons comme indignes d'un si beau nom. Nous devons nous en défier ; ce sont des Aristocrates qui s'efforcent de porter atteinte à nos institutions. Que le sénateur Burthe sache donc que, parmi nous, il n'y a ni premiers ni derniers, qu'il n'y a que des égaux, et que l'arrogance ne sied à personne, encore moins à celui qui a consenti à être le serviteur du peuple. Le sénateur Burthe avait cependant un bel exemple à imiter, mais son orgueil l'a détourné de le suivre. Le sénateur Nicholas, qui d'abord s'était montré opposé à ce bill, a bien compris son mandat, en se rendant aux vœux qui lui ont été manifestés par ses commettants ; il n'a pas fait difficulté d'abandonner son opinion, pour se conformer aux ordres qui lui ont été adressés. Il a bien mérité de ses concitoyens, et sa conduite est aussi louable que celle de M. Burthe est digne de blâme. Il a senti qu'il devait en agir ainsi, en donner sa démission. M. Burthe n'a ni obéi, ni donné sa démission ; il est resté là pour nous braver en face ; c'est une rodomontade dont il pourra se repentir, et déjà il en porte la peine, car, maintenant il a perdu tous ses droits à l'estime générale. Ce n'est pas impunément que l'on se joue de tout un peuple, que l'on se rit des souffrances de milliers de citoyens à qui l'on est redevable de tant de faveurs ; il y a là plus que de l'ingratitude, il y a de la cruauté. Si notre censure est sévère, s'il y a de l'amertume dans nos paroles, c'est que nous sentons vivement tout l'odieux d'une pareille conduite, et qu'elles peuvent être les conséquences d'un tel exemple. Nous voulons tellement stygmatiser le coupable, que personne ne soit tenté de l'imiter à l'avenir.

S'il nous est pénible d'avoir de si terribles reproches à adresser au sénateur Burthe, combien ne nous est-il pas agréable de pouvoir lui opposer la conduite de M. Derbigny. Ce sénateur après avoir combattu ce bill, n'a pas balancé à se prononcer en sa faveur, quand il a reconnu que l'opinion publique manifestait le désir de le voir adopté. Samedi M. Derbigny s'est couvert de gloire, dans la brillante réplique qu'il a faite au sénateur Burthe qui n'a pas craint de l'accuser de tergiverser dans son opinion. Mandataire du peuple, a-t-il répondu, je manquerais à mon mandat, je serais un traître, si, après avoir juré de me conformer à la volonté du peuple qui m'a envoyé, je venais ici substituer ma volonté à la sienne. Non non : je ne faillirai pas. J'abandonnerai mon opinion ; mais je resterai fidèle à mon devoir. Je l'ai juré, je ne veux pas mentir à mon serment, il est sacré pour moi, il doit l'être pour tout homme qui se dit républicain, telle est ma manière de voir, telle doit être celle de tout bon citoyen. C'est à peu près en ces termes que s'est exprimé M. Derbigny qui dans cette journée s'est acquis les plus beaux titres à l'estime publique; nous n'attendions pas moins d'un citoyen qui a toujours joui de la confiance du peuple, mais dans cette occasion, il a pleinement prouvé que cette confiance ne lui avait pas été injustement accordée. Honneur, mille fois honneur à l'homme qui comprend si bien sa mission; mais honte à jamais honte à ceux qui s'écartent de la véritable voie, pour se jeter dans une route où il n'y a que du mépris à récolter.

Espérons que la noble conduite de MM. Derbigny et Nicholas aura de nombreux imitateurs à la chambre des représentants, devant laquelle ce bill doit paraître de nouveau aujourd'hui. Nos représentants se sont trop bien montrés d'abord, pour que maintenant, ils consentent à se moquer par un vote contraire aux intérêts du peuple. Ils ont le choix, ou de se dépopulariser comme M. Burthe, ou de se couvrir de gloire comme MM. Derbigny et Nicholas ; nous sommes persuadés d'avance qu'ils n'hésiteront pas à suivre l'exemple des derniers. La chambre des représentants a pris l'initiative, elle s'est déclarée la protectrice des intérêts du peuple, elle ne voudrait pas se rétracter. Non, elle nous a donné une trop haute idée de ses sentimens patriotiques, pour que nous puissions avoir la pensée qu'elle faillira. Espoir donc, concitoyens, espoir, encore quelques heures et vous verrez tous les visages s'épanouir, encore quelques heures, et toutes vos craintes seront dissipées et vos courages abattus seront relevés. Tous ces bienfaits, vous en serez redevables à vos représentants et à vos sénateurs qui, s'associant à vos sentimens, et compatissant à vos souffrances, ont voulu contribuer de tous leur pouvoir à vous sauver. L'orage qui nous menaçait commence donc à se dissiper, le calme va bientôt renaître. Laissez éclater votre joie, car vous ne pouvez être trompés dans votre attente ; non il n'y aura plus de traîtres parmi nous, et déjà nous tenons la branche d'olivier qui nous annonce la fin du déluge.

Un journal avec sa droiture et sa bassesse accoutumées, nous prête des ministères de son cru. Nous n'avons point dit que le candidat *le plus simple* est celui qui mérite les suffrages du peuple; et la remarque entre parenthèse, de cette feuille méprisable et dégoûtante n'est qu'une escorbarderie! Nous avons dit, et nous répétons, qu'avec *la simplicité de mœurs, on fait un peuple heureux*, et pour être conséquens avec nous-mêmes, nous avons recommandé au peuple de tourner ses vues vers un *candidat aux vertus modestes, sans ambition, comme sans intrigue*.

Si l'Editeur de ce *journal avili* a vu là ce qu'il lui plaît de nous prêter; c'est que la *justesse* est l'une des moindres qualités de son esprit, comme la *droiture* est une de ses moindres vertus.

Le changement de casaque d'un arlequin politique ne lui donne pas le droit de cracher à *faux*, et de prêter à d'autres *son inception*; c'est méconnaître à la fois les égards que l'on se doit entre journalistes, et ceux que l'on doit au public, que d'en agir ainsi.

Mais laissons là cet éditeur sans conscience et cette feuille sans jugement et sans esprit, et fixons nous à l'idée que c'est en désespoir de cause qu'il s'évapore en puériles attaques.—En effet, chaque jour doit le faire grimacer à la vue des succès du candidat qu'il a si lâchement et si déloyalement abandonné. Il ne représente pas mal ces gens qui, ayant un billet de loterie, le vendent à vil prix, au moment où il allait leur donner le gros lot.

Toutes les nouvelles de la campagne, sont de jour en jour plus favorables à notre candidat, et des paroisses de peu d'étendue, sur lesquelles on osait à peine compter, à cause d'influences opposées qui y paraissaient décisives, donnent la grande majorité de leurs votes au général Dawson.

Nous le disions naguère, la population s'éclaire chaque jour d'avantage sur ses véritables intérêts, et commence à sentir quelle est capable d'en juger par elle même sans s'en rapporter à des meneurs d'élection qui, dans le choix d'un gouverneur, ne considèrent que les avantages qu'ils en peuvent tirer.

L'homme sans ambition, comme sans intrigue, est celui que nous avons désigné; et en réunissant ces deux idées, nous n'avons pas prétendu exclure cette noble ambition que doit avoir tout bon citoyen de se rendre utile à son pays. Nous désignons assez le genre d'ambition à proscrire, pour qu'il fût facile à tout autre qu'à l'éditeur en question, de saisir notre pensée; mais comme il lui fallait un motif pour écrire quelques lignes d'opposition aussi faibles qu'il est bête, il a cru devoir travestir nos idées à ses *honnêtes intentions*. Nous lui croyions plus de ressources dans l'imagination, et nous étions bien loin de penser qu'il lui fallât recourir à de si minces moyens. Nous le plaignons donc sincèrement d'être forcé de nourrir ses lecteurs de semblables *bribes*. Nous aurions pensé aussi que l'écrivain qu'à son dire, se sont arraché les partis, pouvait assez dominer son sujet, pour tirer du moins parti du motif juste ou non qu'il se serait forgé; mais nous craignons qu'après un tel essai, les actions de cette feuille si méprisée, n'aillent en baisse, nous eussions préféré que l'éditeur nous eût laissés vaquer en paix à nos travaux; mais qu'il y prenne garde, nous pourrions frapper plus fort, s'il a *l'impudence* de continuer sa polémique, car à lui moins qu'à tout autre appartient ce droit.

DU CONGRES QUI VA S'OUVRIR A VIENNE.

La position la plus malheureuse pour un peuple, est d'avoir un maître qui, lui-même, dépend d'un autre maître; tel est le sort que la diplomatie tudesque prépare à toutes les nations allemandes qui jouissaient de leur indépendance, et dont l'Autriche et la Prusse veulent accomplir l'asservissement, sous le prétexte d'introduire l'unité de formes et de législation dans la confédération germanique. On conçoit qu'un pareil projet ne s'avoue pas hautement, et qu'il ne soit question, en apparence, que de mettre les états confédérés à l'abri de la propagande; grand mot dont les rois absolus tirent meilleur parti, depuis la révolution de juillet, que les peuples qui ont à maintenir leur liberté; mais les actes politiques se qualifient par leur résultat, et non par les belles paroles renfermées dans les protocoles qui les précèdent.

Toute confédération qui n'a pas un chef électif et temporaire, doit finir par se fondre dans la puissance héréditaire qu'elle s'est donnée ou qu'elle n'a pu éviter de reconnaître pour protecteur. L'histoire n'offre pas un exemple qu'on puisse opposer à cette assertion. Et comment en serait-il autrement, lorsque la condition même de toute confédération est de reconnaître un intérêt général au-dessus des intérêts propres à chacun des etats dont elle se compose, et qu'elle a un maître inamovible dont l'unique pensée doit être d'affermir et d'etendre son pouvoir? Il y parvient d'autant plus sûrement que les peuples, voyant successivement diminuer l'indépendance de leur chef particulier, se détachent de lui, trouvant plus avantageux de se fondre dans une grande nation, que de s'épuiser à son profit sans en faire partie, et moins oppressif de n'avoir qu'un maître que d'en avoir deux.

Le système féodal qui a régné en France, sous la seconde race, était un système fédératif qui n'a pu durer, sous un chef héréditaire, que jusqu'au moment où la puissance personnelle de ce chef a rompu tout équilibre entre lui et les confédérés. Le même système, né en Allemagne à la même époque, ne s'est prolongé que parce que le chef était électif, et qu'autant que l'élection n'était pas encore devenue une fiction. En France, comme en Allemagne, les événemens, les mœurs, les passions avaient tout fait et tout modifié; c'est la première fois que l'Europe civilisée va voir des peuples indépendans, réellement constitués dans tous leurs intérêts, se reconstituer, malgré eux, sous la direction de deux associés dont l'unique but est de leur faire perdre leur nationalité pour les absorber ensuite selon leurs convenances particulières.

Les journaux, en comparant le futur congrès de Vienne au conclave, ne dissimulent pas l'inquiétude que donne cette réunion au cabinet de Londres; mais ils se trompent en cherchant à se rassurer sur les difficultés qui surviendront lorsqu'il s'agira de nommer le pape. Cette question ne se présentera pas aussitôt qu'on le croit; il est même douteux qu'elle se présente. Il suffit que les deux associés prépondérans soient en ce moment d'accord pour détruire la nationalité des états confédérés; le partage de ces états se fera ensuite tout doucement, selon les circonstances qui se produiront par la chute de l'empire turc. L'Allemagne étant arrangée d'avance pour offrir des compensations en échange de ce que l'Autriche et surtout la Prusse permettront à l'ambition de la Russie. Si les états de la confédération germanique n'ont pas cette prévoyance; s'ils ne savent ou ne peuvent défendre leur indépendance, si les nations libres qui devraient les protéger, laissent entamer cette affaire, le résultat que nous annonçons est inévitable, car l'Autriche et la Prusse sauront bien se faire des complices parmi les confédérés eux-mêmes, en flattant l'ambition de quelques-uns, qu'il ne serait pas difficile d'indiquer dès à présent.

L'asservissement de la confédération germanique, et le partage des états dont elle se compose, ont été préparés par la distinction si légèrement admise de nos jours entre les grandes et les petites puissances; les puissances déclarées petites devraient nécessairement s'anéantir, si les cinq puissances qui se déclaraient seules grandes avaient pu s'accorder. Mais une autre distinction s'est introduite pour marquer leur division. Il y a maintenant les puissances qui ne se reconnaissent que de droit, les puissances qui ne se reconnaissent que de fait, et les puissances qui se reconnaissent de fait et de droit. Ces trois espèces de reconnaissance annoncent l'anarchie de principes qui règne dans la diplomatie européenne, et, à moins d'une séparation violente, ne laissent aucun espoir de voir un équilibre politique nouveau succéder au vieil équilibre que le temps a détruit.

L'alliance des rois absolus ne sera pas rompue par des menaces, il est impossible de se faire la moindre illusion à cet égard, parce qu'ils ont sous la main le bénéfice de tout ce qu'ils seront, si on se contente de leur opposer des paroles. Ils ne craignent que les peuples, ce qu'ils annoncent suffisamment en proclamant qu'ils ne souffriront plus de propagande ; c'est-à-dire l'action des nations libres en faveur des nations dont ils veulent détruire l'indépendance. Malheureusement, aucune alliance réelle n'est encore formée entre les nations libres, quoiqu'on dise de l'accord qui règne entre la France et l'Angleterre. Ces deux puissances paraissent plus occupées de leurs embarras intérieurs que de ce qu'elles doivent à la conservation de la civilisation européenne ; elles n'ont pas pu parvenir à réunir à leur cause le Portugal et l'Espagne, en terminant franchement les querelles de dynastie qui divisent ces royaumes, lorsqu'il leur est impossible de cacher l'intérêt qu'elles y prennent ; enfin, elles ne dissimulent pas combien elles redoutent l'effet que pourrait produire sur les esprits une guerre dans laquelle les principes qui partagent l'Europe, seraient en présence. C'est dans cette situation que va s'ouvrir le congrès de Vienne. Nous croyons que les journaux ministériels français qui annoncent qu'il ne fera rien, et que les journaux anglais qui se reposent sur la difficulté que ce nouveau conclave trouvera à élire son pape, traitent la réunion des puissances absolutistes avec trop de légèreté. Si cette réunion n'annonce pas une rupture avec les gouvernemens de liberté, il est impossibilité de ne pas y voir une provocation.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Du congrès de Munchen-Graetz et de la propagande française.

Le congrès de Munchen-Graetz n'est point un événement fait pour tomber dans un prompt oubli. Ce n'est pas pour une cause ordinaire que l'empereur de Russie a bravé un orage sur la Baltique et que l'empereur d'Autriche a traversé les montagnes de la Bohême, oubliant sa vieillesse et ses habitudes casanières. Ce congrès, d'ailleurs, n'a pas été tenu d'une manière secrète en temps de paix générale, puisqu'il est resté secret pour deux grandes puissances, qui n'apprirent sa réunion qu'au moment où il devait avoir lieu. Son but véritable n'a pas non plus été communiqué après coup. Ce congrès fut donc un congrès de guerre ; le sentiment qui réunissait les souverains du nord dans un château de la Silésie, c'était une inimitié profonde contre la France, inimitié qui nécessairement finira par se manifester ouvertement et porter ses fruits.

Un journal connu pour recevoir les communications officielles des cabinets du Nord, la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, vient de lever en partie le voile qui couvrait jusqu'alors les délibérations du congrès de Munchen-Graetz. Le principe de non-intervention, malgré l'interprétation large que le cabinet des Tuileries lui a donné, gêne encore la politique de la Sainte-alliance. Le congrès a décidé que ce principe doit être entièrement retiré, et veut qu'il soit reconnu que l'intervention est de droit, du moment qu'un gouvernement réclame le secours d'une autre puissance. Ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'à la rigueur, la France peut intervenir en Belgique ; mais que toute l'Italie, l'Allemagne et la Turquie sont ouvertes à l'intervention russe, autrichienne ou prussienne : ce ne serait, au reste, qu'établir un droit ce qui déjà existe de fait. Pourtant, s'il faut en croire le correspondant de la *Gazette universelle*, le cabinet des Tuileries hésiterait à reconnaître ce droit d'intervention dans toute sa plénitude, et des négociations actives seraient ouvertes pendantes sur la question de savoir si le principe général admettra certaines exceptions. Le résultat de ces négociations nous intéresse fort peu ; nous savons d'avance jusqu'où peut aller l'énergie de l'intérêt dynastique dans la défense des intérêts de la nation.

Mais ce qui a surtout motivé la réunion de Munchen-Graetz, c'est, dit la *Gazette universelle*, la nécessité d'étouffer la propagande révolutionnaire de la France. Ces mots, nous le savions, et toute révélation à ce sujet est superflue. La volonté d'étouffer l'influence morale que la révolution de juillet a exercée et qu'elle exerce encore, existe chez toutes les têtes couronnées d'ancienne ou de nouvelle date. Ce qu'il faudrait nous faire connaître, c'est le moyen qu'on veut employer pour y parvenir. La chose, en effet, n'est pas facile, car l'esprit de propagande, c'est la vie de tout système, de toute puissance réelle. Les dynasties, en tout temps, en ont voulu aux républiques, et ont fait la propagande à leur façon pour les détruire. La république française, par la seule force des choses, et sans même le vouloir, provoquait autour d'elle la création des républiques batave, helvétique, ligurienne, cispadane, romaine et parthénopéenne. Le système impérial détruisit ces républiques, et en fit des royaumes ou des départements français. Mais quoique ce système fût despotique et arbitraire, il n'en exerça pas moins une action libérale en Europe, en contribuant à l'abolition de la torture et d'autres vestiges de la barbarie féodale. La propagande russe a dépassé la Pologne, et s'exerce jusqu'au delà du Rhin. Celle de l'Autriche a détruit en Italie indépendance et liberté, et cherche à étouffer dans le sang des patriotes italiens jusqu'aux souvenir attachés à ces deux mots. Vouloir que la France n'exerce point de propagande, c'est vouloir qu'elle cesse de vivre de la vie qui lui appartient.

En effet, la propagande libérale de la France, ou l'action exercée en faveur de la liberté chez les autres peuples, ne date ni de la révolution de juillet ni de celle bien autrement puissante et expansive de 1789. Cette propagande, elle l'a exercée de tout temps; elle est dans la nature des choses qui a donné à la seule nation française, parmi les nations civilisées du continent, une puissance compacte et réelle, et qui, par là, lui a imposé une espèce de mission ou de devoir envers les autres moins bien placées qu'elle pour suffire à leurs propres besoins. C'est à la France, quoique gouvernée par un homme despotique, si jamais il en fut, par le cardinal de Richelieu, que l'Allemagne a dû en partie le triomphe de sa réforme religieuse, et la Hollande sa vieille constitution républicaine et son affranchissement du joug espagnol. Louis XVI n'était pas républicain, et pourtant il a contribué à l'établissement de la république des Etats-Unis. La France seule a pu faire sa révolution sans secours étranger, et en luttant contre l'opposition armée de toutes les dynasties européennes; aucun autre pays n'en pourrait faire autant.—L'Italie, morcelée en vingt états, et occupée militairement par une grande puissance étrangère, ne saurait s'affranchir seule. L'Allemagne, pressée entre la Russie et l'Autriche, n'a point non plus de centre d'action chez elle; elle ne pourrait en trouver un que sur le Rhin, c'est-à-dire sous la protection de la France. Il est de toute évidence que l'état actuel de l'Europe n'est que précaire; l'Italie n'est pas destinée à rester autrichienne, ni l'Allemagne à être gouvernée par des idées russes. La force des choses veut donc que la propagande libérale de la France lutte contre la propagande despotique du Nord, à moins qu'en France même la civilisation et la liberté ne soient amenées à reculer, ou que la puissance française ne soit détruite.

Ainsi, prendre des mesures contre la propagande révolutionnaire, c'est, en dernier résultat, se préparer à la guerre contre la France. C'est là le véritable but dans lequel a eu lieu le congrès de Munchen-Graetz, but qui se manifeste plus ouvertement chaque jour, et que la *Gazette d'Augsbourg* commence à nous révéler dans un langage assez menaçant. Mais que la coalition du Nord soit en mesure pour déclarer la guerre à la France, ou bien qu'elle puisse encore s'en fier au système qui nous régit pour préparer ses voies, toujours serait-il que la nation française ne renoncera pas à sa propagande, à sa mission de répandre chez les autres peuples les lumières et les principes de liberté et de civilisation. Cette mission que, pour notre part, nous n'avons jamais méconnue un instant, appartient à la France; c'est la plus noble, la plus belle qu'une nation puisse accomplir, et tout gouvernement en France qui refuserait de s'y associer, par cela seul ne saurait être un gouvernement national, ni avoir de durée.

[*Par autorité.*]

RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale. Qu'il soit accordé à William Boswell, Louis T. Caire et Branch W. Miller notaires publics de la Nouvelle-Orléans, une permission d'absence pour huit mois, à dater du premier mai prochain, à condition qu'ils se fassent représenter pendant leur absence par d'autres notaires publics de la ville de la Nouvelle-Orléans, qui sont par le présent autorisés à recevoir et à signer tous actes et contrats passés dans les bureaux des dits Boswell, Caire et Miller ainsi qu'à certifier, signer et délivrer toutes copies et tout certificats, et à s'acquitter pendant leur absence de tous les devoirs des dits Boswell, Caire et Miller notaires, comme leurs représentants, et à demander et recevoir les mêmes frais pour les services sus dits que les dits Boswell, Caire et Miller notaires.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 17 Février, 1834.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Louisville Packet, New-York,	Foster & Hutton
Navire Plutarch, Johnson, Havre,	L H Gale
Brick Paulina, De Pais, Havane,	Garcia, Bayo & co
Brick Dash, Stevenson, Havana,	W & J H Leverich
Brick Emerald, M'Clenson, Baltimore,	Harrison, Brewster
Brick Cadmus, Fisher, New Haven,	capitaine
Brick Mary Kimball, Webster, Baltimore,	L H Gale
Brick Intrepido, Gomez, Havano,	Tufts & Clark
Goel. Agenora, Champlin, St-Thomas,	W L Hodge
Goel. Thad Jens, Hughes, Tampico,	J R West
Goel. Paramount, Burr, Charleston,	J A Rorelli
Goel. Mayflower, Perter, New York,	capitaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, avec le navire Nashville et le brick Harriet. Laissé à la barre vendredi soir: navires Princess Victoria et Warsaw.—En rivière navire anglais Chieftain et plusieurs autres.—A Poverty Point, le bateau Hundress montant avec le navire Montgomery, de Portsmouth, et le navire Chester, du Havre.

Bateau de remorque Pilot, du Détour, avec le navire Wm. Badger et les goélettes Phœnix, Hannah et Elizabeth.—Il a laissé au Détour la goélette Morth, de New-York, brick Hatty, de New-York; goélette Oscar, d'Apalachicola, gsel. Collector, et plusieurs autres.

Navire Nashville, Rathbonne, de New-York.
Navire Wm. Badger, Harris, de Rio-Janeiro.
Goel. Phœnix, Souer, de Key West.
Goel. Hannah, Elizabeth, d'Apalachicola.
Bat. à vapeur Chieftain, Holey, de Field's Mill.
Bat. à vapeur Ouachita, Novin, de Manchester.
Bat. à vapeur Hvntsville, Laurent, du Bayou Sarah.
Bat. à vapeur Powhatan, Young, de Cincinnati.
Bat. à vapeur Lancaster, Hinkle, de St-Martinville.
Bat. à vapeur Cora, Streck, de La Fourche.
Bat. à vapeur Freedom, Woodward, de Baton-Rouge.
Bat. à vapeur Chester, Price, de St-Louis.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 11 DU COURANT.

Au bénéfice de Madame ST. CLAIR.

Une 2de. Représentation de

LUCRECE BORGIA.

Drame en 5 parties, et à spectacle, de M. Victor Hugo.

Le spectacle sera terminé par

UNE SOIREE MUSICALE,

1°. Ouverture de Guillaume Tell, musique de Rossini
2°. Duo de seule instante, musique de Mercadente, chanté par Mme. St. Clair, et M. Hurteaux.
3°. Grand air d'Ivanhoé, musique de Rossini, chanté par Mme. St. Clair.
4°. J'entends au loin sa chansonnette, romance avec accompagnement de piano et de hautbois, exécuté par Mme. St. Clair et M. Vallière.

AVIS—Le public est averti de ne pas négocier un billet tiré par le soussigné, en faveur de T. G. Joans, de la somme de cent vingt piastres, en date du 17 février 1834, à trente jours. Le dit billet ayant été donné en paiement d'un cheval noir que j'ai acheté sous la garantie qu'il était sans défauts, à un *individu* qui signe son nom DANIEL BROWN.

10 mars—3 AUGUSTIN LARA.

AVIS—Un homme déjà âgé et d'une profession honorable désire prendre pension et avoir deux chambres garnies, dans une famille respectable entre la rue Bienville et la rue de la Commune. Il paiera un prix raisonnable. S'adresser au bureau de cette feuille. 10 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Je certifie par les présentes que le 25 de février 1834, jugement a été entré en cette cour, dans l'affaire de madame Taylor vs. son mari, dans les termes et mots suivans, savoir :

No. 7187.—*Eugénie Sauvagin Durantian* épouse de Wm. H. Taylor, contre *son mari*.

A la demande de M. A. Morphy, avocat de la demanderesse prient pour la confirmation du jugement rendu par défaut dans cette affaire le 19 février courant, paraissant à la Cour, d'après la procédure du défendeur contre ses créanciers, dans la cour du Premier District Judiciaire, que le défendeur est insolvable, " la cour étant satisfaite, par un acte passé en l'ét de de M. O de Armas, not. public, le 18 avril 1832," d'après la procédure de la succession de Etienne Duranteau décédé, que la demanderesse à droit à la demande mentionnée dans sa pétition.

Il est ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse soit séparée de biens de Wm. H. Taylor son mari et qu'elle recouvre du dit sieur, la somme de cinq mille piastres, apportée en mariage par la dite dame; et qu'elle soit mise en possession des meubles qu'elle avait lors de son mariage, et que le défendeur paie les frais.

Nouvelle-Orléans, 4 mars 1834.

Signé CHS. MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au livre C. folio 51.

Frais de cour, $18 12½

En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la cour, à la Nouvelle-Orléans, ce jourd'hui 7 de mars A. D. 1834, et la 58ème année de l'indépendance des Etats-Unis.

10 mars—3 F. BUISSON, dép. gref.

ESCLAVE MARRON.

DETENU à la maison de police de Donaldson. Il a été conduit à la geole le 22 février, un nègre, disant s'appeler WILLIAM HOLY, se disant libre, il a été laissé par le bateau à vapeur Warron, capitaine Longcoke, il avait une protection de marin constatant qu'il était citoyen américain, il était chauffeur à bord du dit bateau, il est âgé d'environ 30 ans. Il a une bosse au front du côté gauche, taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces ; il est de faible complexion ; il parle que l'anglais.

Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi. Donaldsonville, 26 février 1834.

ROBERT SCOTT,
10 mars—4 pour H. TREILLE, shérif

Wagner vs. Eldridge.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, le mercredi 19 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, un bois de lit et un bureau, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente : comptant.

10 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Le maire, aldermen vs. Boise Riche & Guillaume.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 19 de mars, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Amour et Union, une quantité de liqueurs, un comptoir et étagère, 7 carafles, une quantité de savon et le contenu du magasin de comestibles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant.

10 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Stephen Herman, agent de la compagnie des bateaux à vapeur de touage vs. la guélette Energy, le capit. et propriétaire.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 21 de mars 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goélette Energy, les agrès et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions de la vente : Comptant.

10 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Samuel Lockeu vs. H. Thistle.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi, 21 de mars 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval gris, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions de la vente : Comptant.

10 mars B. BEAUREGARD, marshal.

200 BARILS Whiskey rectifié; 100 barils do. ordinaire ; 100 do. Pommes sèches ; 20 do. Genièvre; 50 barillets de Beurre; 50 barils Haricots; 10 do. Eau-de-vie de Pêche; 50 sacs Avoine, reçus et à vendre par ORAIN & MIGNON,
10 mars rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 20 mars 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, un bois de lit, un bureau, un sofa, saisis pour satisfaire le jugement rendu contre Mlle. C. Eldridge et madame Butler.

Conditions de la vente : Comptant.

8 mars B. BEAUREGARD, marshal

M. et Mme. Roach vs. Richard Walsh.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi 20 mars courant, à 4 heures de l'après-midi, en mon bureau, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, 1 fusil, 3 chaises, un lot de plumes, 1 tabac, 1 baril de beurre, saisis dans cette affaire.

Conditions; Comptant.

8 mars B. BEAUREGARD, marshal.

L. A. Lemoyne vs. Barshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 20 mars 1834, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, 1 cheval rouge et 1 cheval jaune, saisis dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

8 mars B. BEAUREGARD, marshal

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine franche est aujourd'hui de 4,25 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, la pièce de (lundi) 10 onces de pain pour un sou.

8 mars

☞ Les contrefactures du brick **AMAZON**, de Baltimore, sont prêtes à vendre chez Kusmardandies, au coin du chemin à coulisses.

AVIS—Les porteurs de billets tirés par MM. Guérin Frères, à Jacksonville et endossés par M. Auguste Guérin, sont invités à en faire opérer le paiement chez Mr. M. Nicaud, rue Condé, No. 67, le plus tôt possible.

8 mars—3

23 BALLES de Mousse en débarquement et à vendre par BLANC & BRUGIER.
8 mars

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par BLANC & BRUGIER.
8 mars

PERDU—Vendredi, 7 du courant, un PORTEFEUILLE contenant 333 piastres, et divers papiers et comptes qui n'intéressent que le propriétaire. Le nom du propriétaire est écrit dans l'intérieur du portefeuille. On donnera une récompense honnête à la personne qui voudra bien déposer le dit portefeuille à la buvette de la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, ou au bureau de cette feuille.

CHS. CLARK,
8 mars—4 No. 157, rail-road.

EN DEMANDE : 70 actions de la compagnie d'Assurance des Négocians. S'adresser à
8 mars P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur New York, à vendre par JULES LEBLANC,
8 mars rue Royale, No. 103.

Magasins d'articles nouveaux de Paris.

Rue de Chartres, No 182.

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, colis d'été en couleur et blancs, chemises en toile en percale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., dambeaux en bronze et plaques, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et cartouches de chasse, pistolets à musique, belles guitares, et j